



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, le 26 avril 2011, tenue au Théâtre Meglab au Centre culturel et récréatif situé au 550, 4e Avenue à Malartic à 20 h 00**

---

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière  
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en reportant le point 3.6.  
Demande du Festival Western : autorisation du circuit de calèche;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2011;

1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 762 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase

RÉSOLUTION  
2011-04-172



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2011 et d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 889 737 \$;

1.4.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 763 autorisant des travaux de construction et d'aménagement d'une boucle au terrain du Camping régional de Malartic et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 212 648 \$;

### **2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mars 2011;

2.2.- Campagne de promotion LCN;

### **3.0. - URBANISME**

3.1.- Demande du Festival Western : autorisation permis de boisson;

3.2.- Demande du Festival Western : parade et fermeture temporaire de la route 117;

3.3.- Demande du Festival Western : fermeture rue Champlain;

3.4.- Demande du Festival Western : autorisation halte garderie;

3.5.- Demande du Festival Western : stationnement caravaniers;

3.6.- Demande du Festival Western : autorisation du circuit de calèche;

3.7.- Vente du lot #4 784 341 Cadastre du Québec et 29-7 rang 1 canton Malartic à Corporation minière Osisko;

### **4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **5.0.- LOISIRS ET CULTURE**

5.1.- Modification de la résolution 2011-02-071 Embauche du coordonnateur des loisirs et du tourisme;

5.2.- Demande du Festival Western : char allégorique ;

5.3.- Demande du Festival Western : décoration de l'Hôtel de ville ;

5.4.- Embauche de madame Cindy Kim Turpin au Service des loisirs;

5.5.- Demande de soutien technique Printemps des familles 2011;

5.6.- Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique;

5.7.- Demande d'appui pour la formation d'un Comité touristique de La Vallée-de-l'Or;

5.8.- Restauration au Centre Michel Brière;

### **6.0.- TRAVAUX PUBLICS**

### **7.0.- SERVICE TECHNIQUE**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

- 7.1.- Octroi du contrat d'appel d'offres 2011-02-A : Services professionnels en ingénierie, plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de ruelles phase 2011;
- 7.2.- Octroi du contrat d'appel d'offres 2011-16-02 : Service électrique Boucle «A» Camping régional de Malartic;
- 7.3.- Octroi du contrat d'appel d'offres 2011-16-01 : Acquisition de matériaux d'égout sanitaire et d'aqueduc Camping régional de Malartic;
- 7.4.- Octroi de contrat à Groupe Stavibel pour la demande d'aide financière au Programme Climat Municipalités et réaliser un inventaire et un plan d'action pour les gaz à effet de serre;

**8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

- 9.1.- Grand ménage du printemps;
- 9.2.- Compte rendu du 18 avril 2011 du Comité d'eau potable;

**10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

- 10.1.- Festival Western 2011;
- 10.2.- Appui au Festival Western dans leur demande de financement;
- 10.3.- Commission scolaire l'Or et des Bois : Tournoi de golf;
- 10.4.- Campagne de financement 2011 Maison de la Source Gabriel;
- 10.5.- Techniques de comptabilité et de gestion du Cegep de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 10.6.- La Marche de la Mémoire;
- 10.7.- Travailleurs de milieu;

**11.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**12.0.- CORRESPONDANCE**

**13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1.0.- GREFFE**

**1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2011, tel que rédigé;

**RÉSOLUTION  
2011-04-173**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Adoptée.

- 1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 762 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase 2011 et d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 889 737 \$**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., chap. E-2.2), Mme la greffière adjointe dépose devant le Conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le règlement no 762 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase 2011 et d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 889 737 \$, suite à la procédure d'enregistrement sur ce règlement.

- 1.4.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 763 autorisant des travaux de construction et d'aménagement d'une boucle au terrain du Camping régional de Malartic et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 212 648 \$**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., chap. E-2.2), Mme la greffière adjointe dépose devant le Conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le règlement no 763 autorisant des travaux de construction et d'aménagement d'une boucle au terrain du Camping régional de Malartic et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 212 648 \$, suite à la procédure d'enregistrement sur ce règlement.

- 2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mars 2011**

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des factures payées au 31 mars 2011.

- 2.2.- Campagne de promotion LCN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut promouvoir la ville par une campagne visuelle sur un réseau national;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRODÉDER à une campagne visuelle de 4 semaines sur le réseau LCN au coût de 20 200 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée.

- 3.0.- URBANISME**

- 3.1.- Demande du Festival Western : autorisation permis de boisson**

RÉSOLUTION  
2011-04-174

RÉSOLUTION



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT la demande du Festival Western pour obtenir un permis de réunion pour les dates suivantes : 17, 18 et 19 juin 2011;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la demande du Festival Western de Malartic auprès de la Régie des Alcools, Courses et Jeux du Québec pour un permis de réunion sur le site du Parc Rotary situé au 350, rue Royale à Malartic pour les périodes suivantes : 17, 18 et 19 juin 2011;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-176

3.2.- Demande du Festival Western : parade et fermeture temporaire de la route 117

CONSIDÉRANT la demande du Festival Western concernant la tenue de son festival les 17, 18 et 19 juin 2011;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la demande du Festival Western de Malartic auprès du ministère des Transports du Québec pour la fermeture partielle et temporaire de la route 117 pour la parade du festival le 17 juin 2010 de 19h00 à 21h00;

D'AUTORISER le trajet pour la parade du Festival Western le 17 juin 2011, tel que décrit au plan joint à la présente résolution;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-177

3.3.- Demande du Festival Western : fermeture rue Champlain

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Festival Western à fermer la rue Champlain (entre Royale et Jacques-Cartier) pour la circulation piétonne seulement pendant le Festival Western, à la condition que le Festival remplisse les conditions suivantes :

- s'assurer de faire la publicité nécessaire auprès des résidents de la rue Champlain, et ce, à leurs frais;
- s'assurer d'avoir en tout temps une personne sur les lieux pour donner accès aux véhicules d'urgence;
- s'assurer que les résidents de la rue Champlain aient accès à leur résidence;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir les barricades;

Adoptée.



No de résolution  
**RÉSOLUTION**  
2011-04-178

**RÉSOLUTION**  
2011-04-179

**RÉSOLUTION**  
2011-04-180

**RÉSOLUTION**  
2011-04-181

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

- 3.4.- Demande du Festival Western : autorisation halte garderie**
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'AUTORISER le Festival Western à faire une halte garderie conditionnellement à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour ce type d'activités et de respecter les lois et règlements en vigueur;
- Adoptée.
- 3.5.- Demande du Festival Western : stationnement caravaniers**
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- QUE la Ville autorise le stationnement des caravaniers sur les terrains privés en autant qu'ils obtiennent l'autorisation nécessaire des propriétaires;
- Adoptée.
- 3.6.- Demande du Festival Western : autorisation du circuit de calèche**
- Ce point est reporté.
- 3.7.- Vente du lot #4 784 341 Cadastre du Québec et 29-7 rang 1 canton Malartic à Corporation minière Osisko**
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'AUTORISER la vente à la Corporation minière Osisko du lot #4 784 341 Cadastre du Québec et 29-7 rang 1 canton Malartic au prix de 19,00 \$/m<sup>2</sup> plus les taxes à Osisko;
- QUE tous les frais soient attribués à la Corporation minière Osisko;
- D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de vente;
- Adoptée.
- 4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Modification de la résolution 2011-02-071 Embauche du coordonnateur des loisirs et du tourisme**
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

DE MODIFIER la résolution 2011-02-071 Embauche du coordonnateur des loisirs et du tourisme, afin de lire :

«CONSIDÉRANT QU'un Comité de sélection constitué de monsieur André Vezeau, maire, monsieur Martin Ferron, conseiller et madame Lucie Roger, directrice générale, a rencontré plusieurs candidats ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité recommande d'embaucher monsieur Alain Chiasson à titre de directeur des loisirs et du tourisme;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMBAUCHER monsieur Alain Chiasson à titre de directeur des loisirs et du tourisme selon l'entente négociée avec madame Lucie Roger, directrice générale (classe salariale 11);»

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-182

5.2.- Demande du Festival Western : char allégorique

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le Service des loisirs afin d'élaborer et de faire un char allégorique pour la parade du Festival Western;

QUE les sommes nécessaires à cet effet soient appropriées à même le surplus budgétaire;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-183

5.3.- Demande du Festival Western : décoration de l'Hôtel de ville

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le Service des loisirs et des travaux publics afin de faire les décorations de la place de l'Hôtel de ville à l'occasion du Festival Western;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-184

5.4.- Embauche de madame Cindy Kim Turpin au Service des loisirs

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Roger, directrice générale, et monsieur Alain Chiasson, directeur des loisirs et du tourisme recommandent d'embaucher madame Cindy Kim Turpin à titre de responsable des activités de loisirs et de sports ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

D'EMBAUCHER madame Cindy Kim Turpin à titre de responsable des activités de loisirs et de sports (classe salariale 8);

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-185

5.5.- **Demande de soutien technique Printemps des familles 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le Service des loisirs et du tourisme pour trouver l'aide nécessaire auprès de bénévoles afin de répondre à la demande de soutien technique du Printemps des familles;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-186

5.6.- **Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique**

CONSIDÉRANT QUE l'Unesco encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire :

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toute sorte;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont gratuits. La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle est un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphabetisation et d'éducation;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est organisée efficacement et des normes professionnelles de fonctionnement sont maintenues;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le manifeste de l'Unesco sur la mission de la bibliothèque publique et les énoncés qui en découlent;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-187

5.7.- **Demande d'appui pour la formation d'un Comité touristique de La Vallée-de-l'Or**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic croit à l'importance de développer le tourisme dans notre localité ainsi que dans La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE nous devons nous joindre au Comité tourisme de La Vallée-de-l'Or

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

QUE la Ville de Malartic donne son appui pour la formation d'un Comité touristique de La Vallée-de-l'Or ;

QUE la Ville de Malartic donne son appui au Comité dans sa demande faite à la M.R.C. pour une aide financière pour réaliser une étude d'impact et positionnement touristique par le Centre d'Excellence Mondial des Destinations en collaboration avec Tourisme Abitibi-Témiscamingue;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-04-188**

**5.8.- Restauration au Centre Michel Brière**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OUVRIER le restaurant du Centre Michel Brière à la population pour les dîners et les soupers en autant qu'il soit rentable;

Adoptée.

**6.0.- TRAVAUX PUBLICS**

**7.0.- SERVICE TECHNIQUE**

**RÉSOLUTION  
2011-04-189**

**7.1.- Octroi du contrat d'appel d'offres 2011-02-A : Services professionnels en ingénierie, plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de ruelles phase 2011**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de ruelles phase 2011;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, un système de pondération et d'évaluation des soumissions en deux étapes a été utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par le Comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'adoption du règlement d'emprunt ne sont pas terminées et qu'on ne peut dépenser ces sommes avant;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER le contrat à la firme d'ingénierie Genivar au montant de 77 500 \$ (taxes exclues), selon les termes et conditions prévus au devis;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat, s'il y a lieu;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-190

7.2.- **Octroi du contrat d'appel d'offres 2011-16-02 : Service électrique Boucle «A» Camping régional de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2011-16-02 concernant le service électrique Boucle «A» Camping régional de Malartic, la soumission suivante fut reçue et ouverte le 21 avril 2011;

Soumissionnaire	Prix (avant les taxes)
Roger Bernier Électrique inc.	58 620 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, madame Lucie Roger, directrice générale, recommande de retenir la soumission conforme, soit celle de Roger Bernier Électrique inc. au prix de 58 620 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'adoption du règlement d'emprunt ne sont pas terminées et qu'on ne peut dépenser ces sommes avant ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture de la soumission pour l'appel d'offres 2011-16-02 concernant le service électrique Boucle «A» Camping régional de Malartic soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Roger Bernier Électrique inc. au prix de 58 620 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-191

7.3.- **Octroi du contrat d'appel d'offres 2011-16-01 : Acquisition de matériaux d'égout sanitaire et d'aqueduc Camping régional de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2011-16-01 concernant l'acquisition de matériaux d'égout sanitaire et d'aqueduc Camping régional de Malartic, la soumission suivante fut reçue et ouverte le 26 avril 2011;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Soumissionnaire	Prix (avant les taxes)
Wolseley	32 993,35 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, madame Lucie Roger, directrice générale, recommande de retenir la soumission conforme, soit celle de Wolseley au prix de 32 993,35 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'adoption du règlement d'emprunt ne sont pas terminées et qu'on ne peut dépenser ces sommes avant ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture de la soumission pour l'appel d'offres 2011-16-01 concernant l'acquisition de matériaux d'égout sanitaire et d'aqueduc Camping régional de Malartic soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Wolseley au prix de 32 993,35 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
011-04-192

7.4.- **Octroi de contrat à Groupe Stavibel pour la demande d'aide financière au Programme Climat Municipalités et réaliser un inventaire et un plan d'action pour les gaz à effet de serre**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut faire la réalisation d'un inventaire de gaz à effet de serre pour l'année 2010;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic s'engage à payer la somme de 400 \$ pour la préparation de la demande d'aide financière dans le Programme Climat Municipalités;

D'OCTROYER le contrat à la firme Stavibel au montant de 20 500 \$ plus les taxes applicables, tel que plus amplement décrit dans l'offre de services du 15 avril 2011 no MA0003, conditionnel à l'acceptation de l'aide financière du Programme Climat Municipalités;

Adoptée.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**RÉSOLUTION  
2011-04-193**

**8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

**9.1.- Grand ménage du printemps**

CONSIDÉRANT QUE le Comité environnemental recommande au Conseil de Ville de faire une journée « Grand ménage du printemps »;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la tenue de la journée « Grand ménage du printemps », le samedi, 7 mai 2011;

D'AUTORISER la publicité nécessaire à cet effet afin d'inciter les gens à nettoyer leur terrain et de les inciter à venir se joindre au Conseil et employés pour faire le ménage de la ville;

D'AUTORISER le Service des travaux publics d'utiliser une camionnette de la Ville afin d'amasser les sacs de poubelles et d'aller les mener à la déchetterie;

DE SENSIBILISER le Conseil et les employés à participer à cet événement et ce, de façon bénévole;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-04-194**

**9.2.- Compte rendu du 18 avril 2011 du Comité d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'eau potable a fait des recommandations dans son compte rendu du 18 avril 2011;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'installation de compteurs d'eau aux adresses civiques suivantes :

- 480, rue des Pins;
- 510, rue des Pins;
- 511, rue des Pins;
- 530, rue des Pins;

Et d'en assumer les frais;

DE DEMANDER à la Corporation minière Osisko d'installer des compteurs d'eau lors de la construction de certains multi-logements;

Adoptée.

**10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

**RÉSOLUTION  
2011-04-195**

**10.1.- Festival Western 2011**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western est à organiser leur événement annuel ;

CONSIDÉRANT QUE cette année, c'est la 13<sup>e</sup> édition du Festival Western de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western a fait parvenir une demande de commandite ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE COMMANDITER le Festival pour une somme de 2 000 \$ avec le plan de publicité, tel que décrit dans la lettre du Festival Western du 24 février 2011 ;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-196

### 10.2.- Appui au Festival Western dans leur demande de financement

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western demande un appui à la Ville de Malartic dans ses démarches de financement auprès des différents partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic considère que le Festival Western amène des retombées économiques à la Ville;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Festival Western dans toutes ses démarches de financement auprès des différents partenaires;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-197

### 10.3.- Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois : Tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DONNER des articles promotionnels de la Ville de Malartic (cartes postales et casquettes) à la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois à l'occasion de son tournoi de golf 2011;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-04-198

### 10.4.- Campagne de financement 2011 Maison de la Source Gabriel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un don de 500,00 \$ pour la campagne de financement 2011 de la Maison de la Source Gabriel;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Adoptée.

**10.5.- Techniques de comptabilité et de gestion du Cegep de l'Abitibi-Témiscamingue**

Demande refusée.

**10.6.- La Marche de la Mémoire**

Demande refusée.

**10.7.- Travailleurs de milieu**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Est a présenté au Conseil une demande d'aide financière pour un service de travailleurs de milieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin de cette ressource pour le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a d'autres partenaires financiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la continuité dans les services;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller, Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un soutien financier à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Est comme suit :

- 15 000 \$ en 2011;
- 10 000 \$ en 2012 et 2013;

Et ce, conditionnellement à ce que l'organisme garantisse le maintien de la ressource en place pour les trois prochaines années;

Et que l'organisme prenne les moyens afin de trouver l'argent nécessaire pour l'embauche de cette ressource pour les trois prochaines années;

Et que l'organisme dépose annuellement au Conseil municipal son rapport d'activités détaillé ainsi que les états financiers et budget du projet Travailleurs de milieu;

Adoptée.

**11.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**12.0. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

**14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h22

RÉSOLUTION  
2011-04-199

RÉSOLUTION  
2011-04-200



No de résolution  
ou annotation

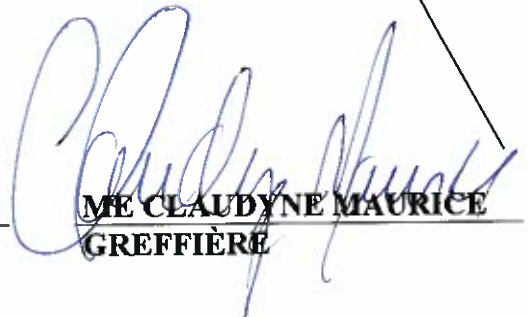
**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.



**ANDRÉ VEZEAU**  
**MAIRE**



**ME CLAUDYNE MAURICE**  
**GREFFIÈRE**